

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

RENTREE 2020

1. Dates de la campagne d'inscription administrative

Ouverture des applications d'inscriptions définitives : **8 juillet 2020**

Fermeture des applications : **24 juillet 2020 (midi)**




Réouverture des applications : **17 août 2020 (dans la journée)**




Clôture des inscriptions :

- **27 août 2020** pour les **licences** (y compris les primo-entrants), et **15 septembre 2020** pour la **procédure complémentaire Parcoursup**
- **11 septembre 2020** pour les **autres formations**

2. Ouverture des bureaux de scolarité et contacts

Uniquement sur rendez-vous, et sur demande par mail à la scolarité concernée :

Département	Contact
 Campus Universitaire 4 Place Tharradin 25000 Montbéliard	Scolarité M2I : scolaritem2i.stgi@univ-fcomte.fr
 Campus Universitaire 4 Place Tharradin 25000 Montbéliard	Scolarité SVE : scolaritesve.stgi@univ-fcomte.fr
 Campus Universitaire 4 Place Tharradin 25000 Montbéliard	Scolarité LEA : scolaritelea.stgi@univ-fcomte.fr

Département	Contact
 <p>AES- Droit - Management 10 rue Roussel 90000 Belfort</p>	<p>Scolarité Licence AES : scolariteaes.stgi@univ-fcomte.fr</p> <p>Scolarité Licence Droit : scolaritedroit.stgi@univ-fcomte.fr</p> <p>Scolarité Masters GRH et Droit : scolaritegrh.stgi@univ-fcomte.fr scolaritemasterdroit.stgi@univ-fcomte.fr</p>
 <p>2 rue Chantereine 90000 Belfort</p>	<p>Scolarité Licences Sciences : scolaritelicencesciences.stgi@univ-fcomte.fr</p> <p>Scolarité Masters Energie : scolaritemasterenergie.stgi@univ-fcomte.fr</p>
	<p>Scolarité CPGE : stgi-scolarite@univ-fcomte.fr</p>

Fermeture de l'établissement au public : du 20 juillet au 27 août 2020. Les scolarités seront fermées au public pendant cette période, et ne pourront donc répondre aux mails.

3. Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Avant la procédure d'inscription, vous devrez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Une quittance ou **attestation** vous sera délivrée, elle sera **obligatoire dans le processus d'inscription**. En effet, lors de votre inscription en ligne, le numéro de quittance devra être saisi.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-lacvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

4. Inscription et réinscription administrative à l'Université

Inscription et paiement en ligne pour les diplômés de licence et master

Lien accessible en juillet : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription.php>

Sélectionnez le lieu de votre formation => **UFR STGI**

Remarques :

- Pour les candidatures (Parcoursup, eCandidat), votre inscription ne sera possible que si votre candidature a été acceptée et confirmée.
- Pour les réinscriptions : les étudiants ajournés à la première session ne pourront s'inscrire qu'après la publication des résultats de la deuxième session.

Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.

- Pour les étudiants en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, l'inscription en ligne ne sera possible qu'après l'envoi d'un mail de confirmation de la scolarité.

N.B. : Pour les primo entrants souhaitant s'inscrire en apprentissage, il est nécessaire de prendre contact avec votre scolarité avant de procéder à votre inscription.

Situations particulières :

- **CPGE**
 - **Etudiants étrangers**
 - **Auditeurs libres**
- } Rapprochez-vous de votre scolarité

5. Paiement des droits d'inscription

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par **carte bancaire, via l'application d'inscription en ligne**, avec la possibilité de choisir le paiement intégral, ou le paiement en 3 fois pour les droits supérieurs à 200 euros uniquement.

Les **étudiants boursiers** sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse. En cas de rejet de bourse, les droits universitaires seront dus.

6. Comment transmettre vos pièces justificatives :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 5 jours sur l'application suivante tout en respectant la date de fermeture des applications :

Lien accessible en juillet : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Attention : Les documents envoyés par voie postale ou déposés sur site ne seront pas acceptés.

Pour tous :

- **Pièce d'identité** en cours de validité ;
- **1 photographie d'identité** récente

Pour les nouveaux étudiants :

- **Autorisation manuscrite d'inscription des parents**, datée et signée, précisant la formation et l'année universitaire (pour les étudiants mineurs) ;
- **Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté**, ou dans l'attente, **attestation de recensement** délivrée par la mairie de votre domicile ;
- **Diplôme du Baccalauréat**, ou dans l'attente, **relevé de notes du Baccalauréat** ;
- **Dernier diplôme obtenu après le baccalauréat et relevé de notes correspondant**, ou dans l'attente, **attestation de réussite** ;
- **Autorisation du transfert de votre dossier étudiant** par votre université d'origine (université dans laquelle vous étiez inscrit(e) au même diplôme que celui dans lequel vous vous inscrivez aujourd'hui).

7. Suivi et consultation de votre inscription :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur :

Lien accessible en juillet : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour vous signaler les pièces manquantes.

8. Carte d'étudiant, certificats de scolarité, sticker :

Les **modalités de retrait** de ces documents vous seront **communiquées ultérieurement**.

Pour les étudiants possédant déjà une carte d'étudiant, celle-ci sera mise à jour automatiquement (y compris si vous étiez inscrit dans une autre filière de l'Université de Franche-Comté). Le sticker devra être collé sur la carte.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire. En cas de perte ou de détérioration, la carte vous sera facturée 10 euros.

9. Les réunions de rentrée

Le **calendrier de rentrée** est consultable sur le **site de l'UFR STGI** :

<http://stgi.univ-fcomte.fr/>

N'oubliez pas de le consulter !